



# SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

## SYN CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : [info@s-e-o.ca](mailto:info@s-e-o.ca) Site internet : [www.s-e-o.ca](http://www.s-e-o.ca)

Vol. 23 numéro 1

12 septembre 2007

## Message du président

Nous commençons cette nouvelle année scolaire 2007-2008 avec de bonnes nouvelles au Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais. Le contentieux que nous avons avec la CSQ est maintenant chose du passé. Nous sommes dorénavant pleinement et complètement affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement.

Je désire remercier tous les membres qui se sont impliqués dans le processus de désaffiliation, particulièrement Louis Belcourt, Abdou Mansouri et Diane Nault, qui n'ont pas compté leur temps afin que notre syndicat soit un des membres fondateurs de la Fédération autonome de l'enseignement.

Le dernier changement visible sera le transfert de compagnie d'assurance. De la SSQ, nous irons vers *La Capitale*. Pour la très grande majorité des membres, les changements devraient s'effectuer de façon automatique et ne demanderaient, selon les informations initiales, que l'insertion de la carte *La Capitale* dans notre portefeuille. Nous savons que le transfert se fera au mois de novembre. Nous vous transmettrons tous les détails par le biais du Syn Chronique d'octobre et le site web du SEO.

Dans l'actualité scolaire, la Ministre Courchesne a annoncé que le bulletin serait chiffré cette année. Il n'est pas encore clair comment ce bulletin chiffré arrivera dans les écoles ni si ce bulletin évaluera des connaissances ou continuera à évaluer des compétences. Si le bulletin continue à évaluer des compétences, les modifications ne seront que cosmétiques et cet exercice ne sera, de la part du MELS, qu'un travail de relations publiques avec les parents.

*« La Ministre Courchesne assure que le gouvernement déploiera tous les efforts requis pour fournir aux enseignants les outils nécessaires pour pouvoir effectuer cette transition. »* Extrait d'un article web de [Radio-Canada.ca](http://Radio-Canada.ca) du mardi 28 août 2007.

Force est de constater que ces changements au mode d'évaluation ont été annoncés au début de l'année scolaire, soit à la dernière minute. Nous espérons que ces outils nécessaires, comme promis par la Ministre, ne tarderont pas trop à arriver dans nos milieux.

En terminant, je vous souhaite une bonne rentrée et une belle année scolaire.

Gaston Audet, président

## LE TRAVAIL DE NATURE PERSONNELLE

Le temps de travail de nature personnelle (5 heures par semaine ou l'équivalent lorsque la durée du cycle est différente) appartient totalement à l'enseignante ou l'enseignant. Celle-ci ou celui-ci détermine à la fois le moment et la nature du travail qu'elle ou qu'il va effectuer.

Louis Belcourt,  
vice-président en  
relations de travail

### SOMMAIRE

Message du président .....	1
Le travail de nature personnelle .....	2
La durée de travail .....	2
Traitement 2007-2008 .....	3-4
Activité étudiante vs compensation en temps .....	5
Modification au texte du régime pédagogique .....	5
Lettre de la FAÉ .....	6-7
Soirée des personnes retraitées .....	8
Rappel - Retraite .....	9
Élections au SEO .....	9
Congrès FAE .....	9-10

## LA DURÉE DE TRAVAIL

CYCLE	SEMAINE DE TRAVAIL			AMPLITUDE
		Travail de nature personnelle	Total	
Jours	Heures (minutes)	Heures (minutes)	Heures (minutes)	Heures
5	27 (1620)	+ 5 (300)	32 (1920)	35
6	32,4 (1944)	+ 6 (360)	38.4 (2304)	42
9	48,6 (2916)	+ 9 (540)	57.6 (3456)	63

(8-6.02)	Tâche éducative*	
Cycle	Précolaire et primaire	Secondaire
	Heures (minutes)	Heures (minutes)
5 jours	23 (1380)	20 (1200)
6 jours	27,6 (1656)	24 (1440)
9 jours	41,4 (2484)	36 (2160)

\* À l'exception du temps consacré à l'accueil et au déplacement, chaque fois qu'une enseignante ou un enseignant est en présence d'un élève, elle ou il est en tâche éducative.

Louis Belcourt,  
vice-président en relations de travail

## TRAITEMENT 2007-2008

### 6-5.03 Échelle unique

Échelon <sup>4</sup>	Taux à compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2006-2007	Taux à compter du 21 novembre 2007	Taux à compter du 141 <sup>e</sup> jour de l'année scolaire 2007-2008
1	35 056 \$	35 056 \$	35 757 \$
2	36 357	36 357	37 084
3	37 658	37 658	38 411
4	39 169	39 171	39 954
5	40 830	40 850	41 667
6	42 567	42 606	43 458
7	44 372	44 432	45 321
8	46 258	46 341	47 268
9	48 217	48 324	49 290
10	50 266	50 399	51 407
11	52 398	52 559	53 610
12	54 623	54 815	55 911
13	56 942	57 166	58 309
14	59 354	59 613	60 805
15	61 877	62 174	63 417
16	64 503	64 840	66 137
17	67 242	67 621	68 973

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans

4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans

6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans

### 6-5.04 Échelle 20 ans (scolarité)

Échelon <sup>3</sup>	Taux à compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2006-2007	Taux à compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2007-2008
1	48 389 \$	49 357 \$
2	49 671	50 664
3	50 970	51 989
4	52 340	53 387
5	53 796	54 872
6	55 242	56 347
7	56 766	57 901
8	58 320	59 486
9	59 968	61 167
10	61 641	62 874
11	63 396	64 664
12	65 166	66 469
13	67 051	68 392
14	68 978	70 358
15	70 972	72 391

### 6-7.02 Enseignantes et enseignants à la leçon

Périodes concernées \ Taux	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans <sup>2</sup>
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2006-2007	45,10 \$	50,10 \$	54,21 \$	59,09 \$
À compter du 21 novembre 2007	45,18 \$	50,23 \$	54,40 \$	59,35 \$
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2007-2008	46,08 \$	51,23 \$	55,49 \$	60,54 \$

### 6-7.03 A) La suppléante ou le suppléant occasionnel est rémunéré de la façon suivante :

Périodes concernées \ Durée de remplacement dans une journée	60 minutes ou moins	Entre 61 minutes et 150 minutes <sup>1</sup>	Entre 151 minutes et 210 minutes <sup>2</sup>	Plus de 210 minutes
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2005-2006	34,36 \$	85,90 \$	120,26 \$	171,80 \$
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2006-2007	35,05 \$	87,63 \$	122,68 \$	175,25 \$
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2007-2008	35,75 \$	89,38 \$	125,13 \$	178,75 \$

### 11-2.02 et 13-2.02 L'enseignante ou l'enseignant à taux horaire est rémunéré sur la base des taux horaires fixés ci-après :

PÉRIODES CONCERNÉES	TAUX HORAIRE
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2006-2007	45,10 \$
À compter du 21 novembre 2007	45,18 \$
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2007-2008	46,08 \$

## ACTIVITÉ ÉTUDIANTE vs COMPENSATION EN TEMPS

Les dispositions nationales prévoient, à la clause 8-2.02 D), que, si des aménagements sont nécessaires afin de permettre la tenue d'activités étudiantes impliquant un dépassement des paramètres de la tâche, ces aménagements soient déterminés après entente entre la direction et l'enseignante ou l'enseignant. La clause 8-2.02 E) prévoit que le temps de dépassement doit être compensé.

Une activité étudiante se déroule en présence d'élèves. Il s'agit donc de temps de tâche éducative. S'il y a un dépassement, la compensation doit se faire en temps de tâche éducative (soit en enlevant du temps d'enseignement, ou de surveillance, ou de récupération, ou d'encadrement). La compensation ne peut se faire en enlevant du temps de présence (par exemple, en disant à une personne de rester chez elle pendant une journée pédagogique) car ce n'est pas du temps de même nature.

L'enseignante ou l'enseignant est en droit d'exiger une compensation égale au temps supplémentaire effectué.

Si le temps supplémentaire effectué ne peut être compensé en temps, la direction doit verser à l'enseignante ou l'enseignant l'équivalent de 1/1000 du traitement annuel pour chaque période de 45 à 60 minutes de tâche éducative supplémentaire pour laquelle elle a assigné une enseignante ou un enseignant.

La convention collective précise que "les activités étudiantes signifient (...) la participation aux comités ou réunions en lien avec les activités étudiantes". Comme les activités étudiantes sont incluses dans la tâche éducative, le temps pour la participation aux comités ou réunions pour les activités étudiantes doit être pris dans la tâche éducative et non dans le temps de présence.

Louis Belcourt,  
vice-président en relations de travail

## MODIFICATION AU TEXTE DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

Voici un bref résumé de la conversation téléphonique entre M. Pierre St-Germain, président de la FAE et M. Pierre Bergevin, sous-ministre de l'éducation.



- confirmation du redoublement annuel au primaire;
- confirmation des résultats chiffrés avec la moyenne de groupe ;
- les résultats se font par discipline, avec pondération par volet, s'il y a lieu.  
(Ex : français 40% - 40% - 20%. Certaines compétences peuvent avoir une pondération plus élevée que d'autres dans le résultat final) ;
- le texte oblige les enseignantes et les enseignants à utiliser les tables de conversion. Celles-ci seront rendues publiques dans les instructions ministérielles qui devaient sortir dans la semaine du 30 août;
- le cadre de référence sera mis à jour en conformité avec le régime pédagogique et sera disponible sur le site du MELS. Une copie sera mise à la disposition de chacune des écoles et non une copie par enseignant, tel que souhaité par la FAE. Le guide comprendra une illustration de la procédure pour établir la note. (Ex : si un élève dépasse les exigences, l'enseignant pourra donner une note comprise entre 90 et 99%);
- la ministre a l'intention de faire parvenir aux enseignantes et enseignants les modifications apportées au régime pédagogique. Ces modifications devraient être envoyées d'ici deux semaines, soit par le biais d'une lettre individuelle ou d'une lettre à la direction devant par la suite être affichée à l'intention des enseignantes et enseignants.

Robert Guérin, vice-président



Montréal, le 21 août 2007

Aux membres de la FAE

***On continue à neuf!***

Bonjour chères collègues et chers collègues,

Une nouvelle année scolaire débute et nous espérons que vous avez profité pleinement de ces vacances.

Pour la FAE, l'année qui s'amorce est porteuse d'espoir et s'annonce riche en activités. Et pour cause! En effet, vous avez probablement appris en juin, avant de quitter pour les vacances, qu'une entente était survenue entre la FAE et la CSQ. C'est avec beaucoup de satisfaction et d'enthousiasme que nous vous annonçons officiellement le règlement du litige qui opposait nos syndicats à notre ancienne centrale à la suite de notre mouvement de désaffiliation. Cette entente n'a finalement été conclue que le 11 juillet, après que nous ayons eu la garantie que tous les éléments nous satisfaisaient, principalement dans le dossier des assurances. À ce sujet, de plus amples informations vous parviendront très prochainement.

C'est donc dire que les syndicats de l'Ouest de Montréal, de l'Outaouais, des Seigneuries, de la Haute-Yamaska, de la Pointe-de-l'Île et de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal dont la désaffiliation était contestée rejoignent ceux des Basses-Laurentides, de la Seigneurie des Mille-Îles et de la région de Laval qui étaient déjà reconnus désaffiliés.

La conclusion de ce dossier permettra à la FAE de planifier son développement de façon plus assurée et affirmée. Ceci concrétise aussi le statut de la FAE comme seule et unique représentante de ses neuf syndicats membres et lève toute ambiguïté quant à la légitimité de nos actions. Nous avons maintenant toute la latitude requise pour aller de l'avant. Forte de ses 27 000 membres, la FAE peut désormais envisager l'avenir sereinement et avec optimisme.

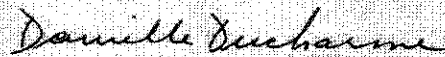
Au sortir de notre congrès de fondation au cours duquel les quelque 200 membres présents ont manifesté beaucoup d'attentes à l'endroit de leur fédération, la FAE est prête à relever les défis d'autant plus qu'elle a désormais les coudées franches. Il nous reste maintenant, collectivement, à donner forme à notre fédération. C'est par l'engagement de chacune et de chacun, que ce soit dans son milieu ou en participant aux actions que mènera la Fédération (telles les consultations menant aux prises de position), que la FAE sera une organisation vraiment représentative de ses membres et qu'elle sera le reflet de ce qu'ils veulent, de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils sont.

En terminant, le Comité exécutif vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée scolaire et une bonne année syndicale. Au plaisir de vous rencontrer à l'occasion des visites que nous ferons dans vos syndicats en cours d'année.  
Longue vie à la FAE!


Les membres du CE



Pierre Saint-Germain  
Président



Danielle Ducharme  
Vice-présidente au secrétariat et à la trésorerie



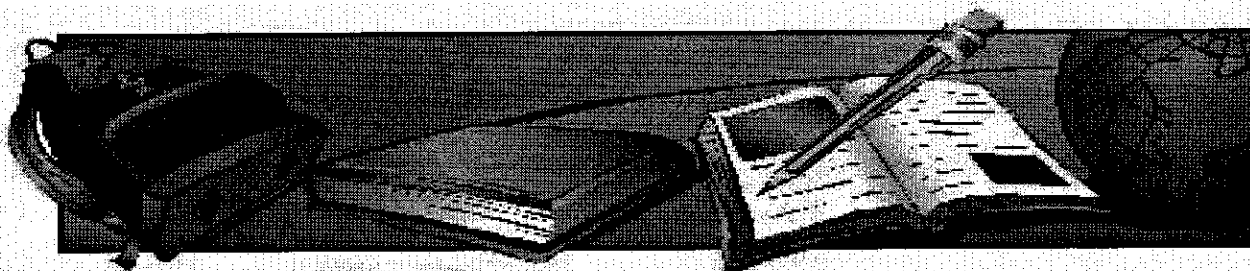
Manon Labelle  
Vice-présidente à la vie professionnelle



Denis Letourneux  
Vice-président à la vie politique



Christian Saint-Louis  
Vice-président aux relations du travail



pour l'intermédiaire syndicale

visitez le site du SEO

<http://s-e-o.ca>

La soirée des retraitées et retraités se tiendra le samedi 27 octobre 2007 à l'Hôtel Holiday Inn, Plaza la Chaudière, 2 rue Montcalm, Gatineau (secteur Hull). Un cocktail sera servi à partir de 18 h, suivi du repas vers 18 h 45. Nous vous publions le nom des personnes qui seront fêtées lors de cette soirée. Si vous désirez assister à cette soirée que le syndicat organise en leur honneur, vous devrez vous procurer un billet, au coût de 50\$, auprès de Line Beaudry au 776-5506 et ce, avant le 7 octobre prochain.

**Commission scolaire des Draveurs :**

Baulne, Jean-Claude  
 Beauregard, Mario  
 Bélanger, Jean  
 Belisle, Lucette  
 Bérard, Claudine  
 Bouchard-Cayen, Nicole  
 Chartrand, Michel  
 Chénard, Noëlla  
 Chénier, Chantalle  
 Clermont, Richard  
 Curé, Maurice  
 Duchesneau, Yves  
 Gauthier, Monique  
 Goyer, Michel  
 Hébert, Jacqueline  
 Jacob-Desrochers, Rita  
 Kubessova-Benak, Marie  
 Landry, Élise  
 Larose, Suzanne  
 Leduc-Lambert, Francine  
 Léger, Marcelle  
 Paiement, Mugnette  
 Perras, Pierre  
 Perreault, Josée  
 Périgny, Raymond  
 Pierre, Rose-Marie  
 Roy, Richard  
 Viola, Brigitte  
 Viola, Jean-Marie

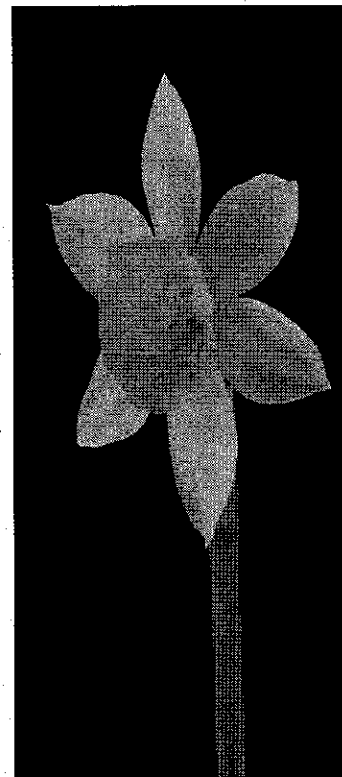
**Commission scolaire Au-Cœur-des-Vallées :**

Baril, Lise  
 Bédard, Raynald

Dicaire, Jacques  
 Gilbert, Madeleine  
 Gombert, Pierre-Emile  
 Plumb, Marie-Andrée  
 Poirier, Micheline  
 Selim, Georges

**Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais :**

Amyotte, Madeleine  
 Beaulieu, Monique  
 Bergeron, Francine  
 Bernard, Marie-Chantal  
 Bernier, Lise  
 Brochu, Yvonne  
 Brousseau, Jacqueline  
 Charbonneau, Michel  
 Coutu, Laurence  
 Lavertue, Marie-Chantal  
 Gaudet, Lise-Marie  
 Goudreault, André  
 Groulx, Michel  
 Guérette, Suzanne  
 Lalonde, Claire  
 Lambert-Guertin, Doris  
 Leduc, Raymonde  
 Lefebvre-Roussel, Marthe  
 Lemay, André  
 Lucien, Guy  
 Ménard, Gaétan  
 Moncion, Reine  
 Paquet, Robert  
 Paradis, Diane  
 Roy, Nicole  
 Roy, Raymond





## RAPPEL – RETRAITE – RAPPEL

Les personnes qui désirent prendre leur retraite au cours des deux prochaines années peuvent cesser de payer leur cotisation à l'assurance invalidité puisque celle-ci ne s'applique qu'à compter du début de la troisième année d'invalidité.

Robert Guérin,  
vice-président

### ÉLECTIONS AU S.E.O.

Nous offrons nos **félicitations** à monsieur **Patrick Bydal** qui a été élu par acclamation au poste de responsable du secteur secondaire de la CSCV.

Pour les trois (3) postes suivants, nous n'avons reçu aucune mise en candidature : CSCV, secteur adultes et professionnel, CSD, secteur secondaire et CSPO, secteur secondaire. Si vous enseignez dans un de ces secteurs et qu'un poste au conseil d'administration du SEO vous intéresse, surveillez nos envois car, prochainement, nous rouvrirons ces postes afin de les combler.

Patrick Pelletier, président des élections

## CONGRÈS FAE



Au mois de juin dernier, a eu lieu le congrès de fondation de la FAE. Une étape importante de notre courte histoire fut écrite avec l'adoption des orientations politiques de notre nouvelle fédération. Le SEO était très bien représenté avec une imposante délégation de 20 membres. Au nom du SEO, je désire remercier ces congressistes pour leur engagement et leur participation lors de ce congrès. Nous vous donnons rendez-vous en juin prochain pour l'adoption des statuts et règlements.

Robert Guérin, vice-président

Gaston Audet (CSD)  
Céline Bellemare (CSPO)  
Serge Boisvert (CSCV)  
Christian Dodier (CSPO)  
Marie-Chantal Duchaussoy (CSD)  
Hélène Fortier (CSPO)  
Jacques Fournier (CSPO)  
Lise Gingras (CSPO)  
Sonia Grignon (CSPO)  
Robert Guérin (CSCV)  
Guy Lajeunesse (CSCV)

Isabelle Landry (CSD)  
Lyne Marsolais (CSD)  
Andrée Murray (CSPO)  
Jr Philippe Auguste (CSD)  
Lynn Pitre (CSD)  
Danielle Rocheleau (CSD)  
Clarence Savoie (CSCV)  
Nathalie Séguin (CSD)  
Pierre Soublière (CSD)  
René Thibault (CSD)

## UN CONGRÈS DE FONDATION PROMETTEUR !

Je m'étais résolument opposé à la désaffiliation telle qu'entreprise en 2006, mais des collègues qui, elles aussi, croient au syndicalisme m'ont encouragé à participer au Congrès de fondation de la nouvelle Fédération du 26 au 29 juin 2007. Le conseil s'est avéré judicieux et je suis non seulement heureux d'y avoir participé, mais me voilà aussi très motivé à vouloir contribuer à la consolidation de la Fédération autonome de l'enseignement.

Comme les pionniers de cette nouvelle Fédération avaient reproché à la Centrale des syndicats du Québec ainsi qu'à la Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec leur manque de transparence, leur manque d'écoute et – selon l'expression d'une intervenante lors d'une assemblée générale des membres – leur manque de « couilles », vous comprendrez que les attentes face à la nouvelle Fédération étaient très élevées. Dès les premières heures du Congrès, il était clair que la nouvelle Fédération voulait rompre avec cette expérience frustrante et renforcer ses rangs sur de nouveaux fondements. Le Congrès s'est déroulé dans une ambiance très inclusive, voire chaleureuse, mené de main de maître par une présidente qui a su relever le défi en veillant au bon déroulement du Congrès avec brio et avec doigté. Comme pour nos propres assemblées, il existait des règles de procédure, mais ces règles furent utilisées dans le but d'encourager la prise de parole et la participation et non pour la restreindre. Différents points de vue étaient exprimés sur une question – que ce soit le financement de l'école privée, la gratuité scolaire ou les conditions éducatives favorables aux élèves en difficulté – et il arrivait fréquemment qu'un temps de consultation soit demandé afin que chaque délégation puisse ajuster son tir selon les nouvelles données ou les argumentations apportées par la délibérante.

Le désir de renouveau syndical était donc palpable. Dans cette période de Décret, de réforme et de mépris pur et simple envers notre travail et envers notre profession, nous savons « qu'il n'y en aura pas de faciles ». Aussi, le besoin de resserrer nos rangs afin de défendre nos droits et notre intégrité humaine ainsi que professionnelle est plus pressant et plus nécessaire que jamais. En tant que participant actif au Congrès de fondation, il me semble clair que c'est l'orientation première que la nouvelle Fédération veut se donner. La Fédération autonome se veut une Fédération « ancrée à ses membres ». À nous les membres du SEO d'y prendre notre place!

Pierre Soublière,  
enseignant à la Commission scolaire  
des Draveurs